

# Concours d'entrée en Cycle spécialisé (CS) et Classes préparant à l'enseignement supérieur (CPES)

## Musiques actuelles amplifiées

### Epreuve de formation musicale

Les épreuves de FM MAA auront lieu le 15/06/23 sur le site de Bellejouanne du CRR, les candidats seront évalués sur différents points :

- Epreuve de relevé et restitution à l'aide de l'instrument (ou de la voix pour les chanteurs)
- QCM de culture générale autour des MAA
- Commentaire d'écoute

### Epreuve de répertoire

Le candidat présente un **répertoire de son choix articulé autour de reprises ou de compositions.**

**Le programme complet de l'épreuve d'interprétation** doit être envoyé obligatoirement **avant le mercredi 5 juin** au service de scolarité : [scolarite.conservatoire@grandpoitiers.fr](mailto:scolarite.conservatoire@grandpoitiers.fr)

NB : Plusieurs candidats ont la possibilité de se présenter au sein d'une même formation, dans ce cas la durée de l'épreuve est adaptée pour permettre au jury une évaluation optimale :

1 et 2 candidats = 15 à 20 minutes maximum

3 candidats et plus = 30 minutes maximum

Il est possible de jouer seul ou accompagné d'un playback mais il est recommandé de se présenter au sein d'un ensemble de MAA

### Entretien avec le jury

L'entretien porte sur le parcours et les motivations du candidat à intégrer le cursus

Une convocation vous sera envoyée pour ces épreuves et celle de **Formation musicale** du **samedi 15 juin.**

Les résultats seront donnés oralement par le jury à l'issue du concours.